

Cette année, il élèvera son sujet d'un degré et traitera de questions moins élémentaires, dont voici les principales : définition de la littérature ; rapports de la littérature avec les autres branches de la civilisation ; le style, les divers styles, méthode de les distinguer ; la langue française, transformations et déformations contemporaines ; le langage et la pensée.

Selon sa coutume ordinaire, M. de Labriolle évitera les exposés trop abstraits et soutiendra ses théories par de nombreux exemples soigneusement choisis et analysés. C'est dire qu'à aucun moment il ne perdra de vue son sujet principal qui est d'enseigner — autant qu'il est possible — l'art d'écrire et de donner une bonne méthode pour juger les œuvres de l'esprit.

La formation littéraire des auditeurs se fera plus directement encore par les travaux rédigés chaque mois comme l'an dernier. M. de Labriolle annotera avec soin toutes les copies qui lui seront remises ; de plus, il proposera une " correction " publique du sujet donné, afin que chacun puisse y comparer ses propres essais.

Le professeur recevra le jeudi, de 3 heures à 6 heures du soir à son domicile, 321a, rue Sherbrooke, les membres actifs qui désireraient une direction personnelle.

Règlement du cours didactique

1o L'auditoire du cours didactique du lundi se divisera, comme l'an dernier, en auditeurs — comprenant les dames et les messieurs — ; et en membres actifs — ou élèves proprement dits.

2o Pour être membre actif, on devra s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter un travail écrit, d'après les indications du professeur, une fois par mois.

3o Un concours littéraire terminera l'année académique. Les membres actifs y seront seuls admis, à condition d'avoir obtenu dix points sur vingt dans l'un au moins des travaux mensuels.

En outre, cinq primes de dix dollars seront réparties à la fin du mois de décembre et à la fin du mois de février, entre les plus méritants.

4o Les simples auditeurs auront à payer une contribution de trois dollars par année.